

PAS-de-CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le quatre novembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM56Décision Modificative n°3
Du Budget Primitif 2025

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Roland JOLY, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Clémence MARTEL, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mme Clémence MARTEL à Mme Annick SAVOLDELLI
Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ
Mr Aimé ROUSSEY à Mr Alain COQUERELLE
Mme Betty BEN à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Madame Rosanna GILLET est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENTOpérations réellesDEPENSES

Article	Libellé	Montant
212	Agencements et Aménagements de terrains	-9 000,00 €
2152	Installations de voirie	9 000,00 €
	TOTAL	0,00 €

Opérations d'ordreDEPENSES

Article	Libellé	Montant
041/212	Agencements et Aménagements de terrains	21 136,00 €
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	21 136,00 €

RECETTES

Article	Libellé	
041/1321	Etat et établissements nationaux	21 136,00 €
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	21 136,00 €

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,



Philippe SCAILLEREZ